

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES AFFAIRES SCOLAIRES  
 BOUXWILLER – DURMENACH – WERENTZHOUSE  
 Siège : MAIRIE DE DURMENACH  
 SECRETARIAT : MAIRIE DE 68480 BOUXWILLER Haut-Rhin  
 ☎ 03.89.40.42.38  
 📠 03.89.40.42.38  
 Internet : [com.bouxwiller68@wanadoo.fr](mailto:com.bouxwiller68@wanadoo.fr)



Bouxwiller, le 23 août 2016

*A lire  
attentivement !*

INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES DU RPI  
 DE L'ECOLE PRIMAIRE

Bouxwiller/Durmenach/Roppentzwiller/Werentzhouse

**RENTREE DES CLASSES**

La rentrée des classes est fixée au jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**HORAIRE DES COURS**

MATIN	horaires de classe			
	Bouxwiller	8h20	11h30	
	Werentzhouse	8h25	11h35	soit 3h10
	Durmenach	8h35	11h45	
	Roppentzwiller	8h40	11h50	

APRES-MIDI	horaires de classe			
	Bouxwiller	13h45	16h05	
	Werentzhouse	13h50	16h10	soit 2h20
	Durmenach	13h55	16h15	
	Roppentzwiller	14h	16h20	

SAMEDI	horaires de classe			
	Bouxwiller	8h20	10h20	
	Werentzhouse	8h25	10h25	soit 2h00
	Durmenach	8h35	10h35	
	Roppentzwiller	8h40	10h40	

**HORAIRE DES TRANSPORTS**

Matin TRANSPORTS			
Départ			retour
Roppentzwiller	08:00		Bouxwiller 11h30
Durmenach	8h05		Werentzhouse 11h37
Werentzhouse	8h12		Durmenach 11h44
Bouxwiller	8h17		Roppentzwiller 11h51
Werentzhouse	8h24		Durmenach 11h58
Durmenach	8h33		Werentzhouse 12h05
Roppentzwiller	8h40		Bouxwiller 12h10

1h30 de pause  
méridienne

Après- midi			
Départ		retour	
Roppentzwiller	13h20	Bouxwiller	16h05
Durmenach	13h27	Werentzhouse	16h12
Werentzhouse	13h34	Durmenach	16h19
Bouxwiller	13h41	Roppentzwiller	16h26
Werentzhouse	13h48	Durmenach	16h33
Durmenach	13h54	Werentzhouse	16h40
Roppentzwiller	14h00	Bouxwiller	16h45

Samedi matin			
Départ		retour	
Roppentzwiller	8h00	Bouxwiller	10h20
Durmenach	8h05	Werentzhouse	10h27
Werentzhouse	8h12	Durmenach	10h34
Bouxwiller	8h17	Roppentzwiller	10h41
Werentzhouse	8h24	Durmenach	10h48
Durmenach	8h33	Werentzhouse	10h55
Roppentzwiller	8h40	Bouxwiller	11h00


## LIEUX DE DEPART

VILLAGE	LIEU DE DEPART
Durmenach Werentzhouse Bouxwiller Roppentzwiller	Place de l'école maternelle Ecole Ecole/Mairie Départ (matin + après-midi) : Abri-bus (en face du parking de la mairie) Retour (matin + après-midi) : Ecole

A BOUXWILLER, les enfants attendront le bus dans la cour fermée de l'école, jouxtant l'abribus, jusqu'à l'arrêt de celui-ci.

## LIEU DES CLASSES :

CLASSES	VILLAGE	CLASSE	PROFESSEURS
Elémentaire	Werentzhouse	CP	M. Olivier BERTSCH
Elémentaire	Bouxwiller	CE1 – CE2	Mme Tatiana TROMP
Elémentaire	Roppentzwiller	CE2-CM1	Mme Laurence FAFFA
Elémentaire	Roppentzwiller	CM1 - CM2	Pascal FROEHLI - directeur
Maternelle	Durmenach	2 classes	Mlle Christine GAMBS Mme Marie PARMENTIER

NUMEROS DE TELEPHONE DES ECOLES	
ECOLES	
DURMENACH - école maternelle 4, place du Foyer	03.89.07.99.73
ROPPENTZWILLER – école élémentaire 100, rue de l'école	03.89.25.81.89
BOUXWILLER – école élémentaire 8, rue de Ferrette	03.89.40.38.56
WERENTZHOUSE – école élémentaire 4, rue de l'Ecole	03.89.40.37.92

NB Le N° 03.89.25.84.70 (élémentaire de Durmenach) n'est plus en service.

## SITE DE DURMENACH

### PARKING :

#### 1.- Pour les parents des enfants fréquentant l'école élémentaire et l'école maternelle

- Utiliser le terrain de basket-ball aussi bien au départ qu'à l'arrivée du car ( Passer devant l'ancienne école élémentaire puis tourner à droite tout de suite après le préau)
- Au départ du car, guider les enfants vers l'emplacement réservé sur le parvis de l'école maternelle
- Au retour, les accueillir à l'entrée du plateau sportif
- **Rouler au pas** dans l'enceinte scolaire ; les rues qui desservent les écoles sont en zone 30 km/heure
- **Au débouché de la rue du Château** : les véhicules sortant sont prioritaires sur les véhicules entrants

#### 2.- Pour les parents des enfants fréquentant l'école maternelle

- Le stationnement des véhicules privés pourra se faire sur
  - le parking de l'ancienne école élémentaire (terrain de basket – voir plus haut) ;
  - sur la place de la mairie ;
  - mais également sur la place du Foyer qui dispose de places de stationnement.
  - **La place de l'école maternelle n'est pas accessible aux véhicules des parents.**

### ACCES PIETON

A partir de la place du Foyer, il est préférable d'emprunter la ruelle à gauche de celui-ci.

## **REGLEMENTS ET CONSIGNES DE SECURITE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

### **DISPOSITIONS GENERALES**

Le transport est assuré par un autocar et confié à un transporteur qualifié.

Le rôle de l'accompagnatrice est d'aider les enfants à s'asseoir, de faire respecter le règlement et d'assurer la sécurité.

### **RESPONSABILITE**

La responsabilité des enfants est partagée lors des étapes successives du trajet

	Trajet maison Arrêt scolaire	Dans le car
Elèves maternelle et primaire	Les parents	Le transporteur L'organisateur

### **RESPECT DES HORAIRES**

**Il est impératif d'être aux points de rassemblement à l'heure, c'est-à-dire entre 3 et 5 minutes avant l'heure**

### **DISCIPLINE AUX ARRETS**

Les enfants doivent rester en retrait des rues sur les emplacements réservés et s'approcher du car quand celui-ci est à l'arrêt complet, sans bousculade. La même discipline est à observer à la sortie du car : il est en particulier formellement interdit aux enfants de traverser la rue devant ou derrière le car tant que celui-ci est à l'arrêt.

A tous les arrêts, les enfants de maternelles passent en priorité et sont remis directement et uniquement à leurs parents (ou à la personne dûment mandatée) à la sortie du car.

### **REGLES A BORD DU CAR**

Par mesures de sécurité, tous les élèves demeurent assis dans le car et attachés avec les ceintures de sécurité.

Les couloirs de circulation et les issues de secours devront rester libres (pas de sac dans les allées)

Les cris, jurons et sifflements sont interdits. La politesse et la courtoisie sont exigées à l'égard du conducteur et des accompagnatrices.

L'élève devra garder le car propre (ne pas manger, ni boire dans le car) et ne pas l'endommager. En cas de dégradation, la responsabilité des parents est engagée.

L'élève ne quitte sa place que lorsque le car est complètement immobilisé.

L'accompagnatrice peut assigner un siège à un élève si elle le juge nécessaire.

En cas d'indiscipline répétée, des sanctions seront appliquées.

### **SANCTIONS**

En cas de non-respect du règlement du transport ou d'inconduite signalés au SIAS par l'accompagnatrice (faits, gestions, paroles, comportement irrespectueux ou qui sont de nature à mettre en cause la sécurité), des sanctions sont appliquées automatiquement.

## **INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ENFANTS DU RPI**

**Désormais, le port des boudriers sera obligatoire pour des raisons de sécurité lors des trajets des enfants sur le chemin de l'école**